



## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

(Article L.2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 2 juillet à 20h03, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**M. MARCHAU**, Maire,

**Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, Mme PANZANI, M. BARRIERE, Mme LEQUEUX, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER**, Maires-Adjoints,

**M. DUCHESNE, Mme CHABRILLAT, M. MARAIS, Mme LUTIER, M. SCHILTZ, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE**, Conseillers municipaux.

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

**Mme DORLAND**, représentée par M. DUCHESNE, Conseiller Municipal,

**M. RANDOING**, représenté par Mme LEQUEUX, Maire-adjointe,

**Mme BOURDOUX**, représentée par M. TURCHI, Conseiller Municipal,

**Mme DESSAILLY**, représentée par M. FABBRO, Maire-adjoint,

**M. LACASSAGNE**, représenté par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

**Mme GAUDRY**, représentée par M. BARRIERE, Maire-adjoint,

**Mme DORLENCOURT**, représentée par M. BLOTTIERE, Conseiller Municipal,

**M. LEGOUGE Maurice**, représenté par M. LEGOUGE Pascal, Conseiller Municipal,

**M. FUTOL**, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère Municipale.

### ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

**M. DIDRY**

ÉTAIT ABSENT : néant

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de conseillers municipaux en exercice présents à la séance étant supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

**Monsieur Nathan FABBRO** a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes :

\*\*\*\*\*

### **ARRET DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024**

#### **→ ADOPTION A L'UNANIMITE**

**Délibération 54/2024 – MOTION POUR LA PAIX AU PROCHE-ORIENT REPOSANT SUR LA DEMANDE D'UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT ET LA RECONNAISSANCE PAR LA FRANCE D'UN ETAT PALESTINIEN**

#### **→ ADOPTION A L'UNANIMITE**

N'ont pas pris part au vote : **M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL et M. M. LEGOUGE.**

Délibération 55/2024 – RECRUTEMENT D'UN EDUCATEUR SPORTIF VACATAIRE  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 56/2024 – TABLEAU DES EFFECTIFS  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 57/2024 – CONTRAT DE 3 ANS DIRECTEUR DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 58/2024 – ACTUALISATION DES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE POUR L'ANNEE 2024-2025 A COMPTER DU 1 SEPTEMBRE 2024  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 59/2024 – RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE ANDRE MAUROIS PORTANT INTERVENTION D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR LE SERVICE JEUNESSE  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 60/2024 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES LYCEES JACQUES PREVERT ET JEAN PERRIN DE LONGJUMEAU PORTANT SUR L'ORGANISATION DE PERMANENCES REGULIERES PROPOSEES PAR LE SERVICE JEUNESSE  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 61/2024 – ACCUEIL DE JEUNES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ALTERNATIVE EXCLUSION » - RENOUELEMENT  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 62/2024 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA PETITE CRECHE « LES BOUTS D'CHOU »  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 63/2024 – FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 64/2024 – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE 91)  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 65/2024 – AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE LA MEDIATHEQUE ET SERVICES PARTENAIRES – ATERLIER BRUNO HUERRE  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 66/2024 – PARTICIPATION COMMUNALE A LA CHARTE « PATRIMOINE D'INTERET REGIONAL » DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'EGLISE SAINT LEU – SAINT GILLES ET SON ORGUE  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 67/2024 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR RESTAURER L'ORGUE NON-CLASSE DANS L'EGLISE SAINT LEU – SAINT GILLES D'EPINAY-SUR-ORGE  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 68/2024 – REGELEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DU TERRAIN MULTI-SPORTS – STADE DES TEMPLIERS  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 69/2024 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SPINOLIENNES  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 70/2024 – ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE  
EXTERIEURE (TLPE) POUR 2025  
→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Affiché et publié le

**Olivier MARCHAU**  
Maire d'Épinay-sur-Orge

